

## Commission

### « Démographie et questions sociales »

Réunion du 6 juin 2018

## Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête nationale logement 2020.....	2
Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2).....	7
Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) – Module secondaire portant sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux .....	12

# Enquête nationale logement 2020

## Intitulé de l'enquête

Enquête nationale logement (ENL) de 2020.

## Service producteur

La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est assurée par le service de la donnée et des études statistiques (Sdes), service statistique ministériel des ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de la Cohésion territoriale (MCT). Cela répond à la recommandation n°1 du rapport rendu par les deux inspections générales (CGEDD et Insee) en juin 2014 sur l'organisation du service statistique dans le domaine du logement. Ne disposant pas d'un réseau adapté d'enquêteurs, le Sdes fera appel à un prestataire privé pour réaliser la collecte. L'Insee sera cependant associé au pilotage de l'enquête. Pour les éditions suivantes l'Insee devrait être maître d'œuvre et en co-maîtrise d'ouvrage avec le Sdes.

## Service réalisant la collecte

La collecte de l'enquête sera réalisée par un prestataire privé. Un appel d'offre sera lancé en septembre 2018. Le prestataire sera désigné en décembre 2018.

En amont de la collecte l'échantillon sera tiré par l'Insee dans le fichier Fideli.

En aval, les traitements post collecte seront réalisés par le Sdes.

## Historique de l'enquête

Cette enquête se situe dans la lignée des enquêtes nationales logement, enquêtes de grande ampleur (de l'ordre de 33 000 ménages interrogés en moyenne) qui ont jusqu'à présent toujours été réalisées par l'Insee depuis 1955. Les trois dernières enquêtes datent de 2002, 2006 et 2013.

Depuis la fin des années 2000, l'Insee a connu des difficultés à insérer l'enquête dans son programme de collecte, eu égard à la montée de la charge des enquêtes européennes. L'Insee et le Sdes envisagent d'utiliser à l'avenir d'autres modes de collecte (internet et téléphone) mobilisant moins le réseau des enquêteurs en complément du face à face, condition nécessaire à la réalisation de cette enquête par l'Insee. Toutefois, la conception du nouveau protocole de collecte en multimode ne sera pas finalisée pour 2020. Il a donc été décidé que le Sdes réalise l'édition 2020 de l'ENL en face-à-face en faisant appel à un prestataire privé. L'édition suivante, très probablement en 2022-2023, sera de nouveau réalisée par l'Insee, en co-maîtrise d'ouvrage avec le Sdes.

Afin de garantir la comparabilité des enquêtes dans le temps, le questionnaire sera établi à partir de celui de 2013 et devrait en être très proche.

## Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits.

Initialement prévue en 2011, la collecte de l'enquête de l'ENL précédente n'a finalement commencé qu'en juin 2013. Au cours de la collecte, en raison des difficultés rencontrées à la mise en place du nouveau cadre d'emploi des enquêteurs, la fin de la collecte a été repoussée jusqu'à atteindre juin 2014 pour l'Île-de-France.

Le financement extérieur s'est élevé à 1,3 millions d'euros pour la métropole grâce à l'apport de la DHUP, de l'Anah, du Ceren, de la Drees, de la caisse des dépôts, du SOeS, de la Cnaf et du SG-CIV.

Des extensions régionales ont été réalisées en Ile-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais et dans chaque Dom.

Le nombre de fiches-adresses (FA) effectivement collectées a été de 27 158 en métropole, 6 358 dans les Dom.

La première publication a été réalisée en avril 2015 : Insee première n°1546, « Les conditions de logement fin 2013 ». Un Insee référence « Les conditions de logement en France » a été édité en février 2017 avec des contributions de l'Insee, du SOeS, du CGET, du ministère de l'Intérieur, du CSTB, de la Drees, de l'Ademe.

### **Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés**

L'enquête vise à décrire très précisément les conditions de logement des ménages, permettre d'apprécier les effets des politiques du logement, évaluer les dépenses en logement des ménages.

Les principaux thèmes abordés sont :

- les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances),
- la qualité de l'habitat : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, équipements, utilisation d'énergies propres,...
- les modalités juridiques d'occupation du logement,
- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages,
- les dépenses (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants, travaux) et les aides dont bénéficient les occupants,
- les ressources perçues par les membres du ménage,
- le patrimoine en logements des ménages,
- la mobilité résidentielle des ménages,
- l'opinion des ménages sur leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

Elle permet notamment d'apporter des données de cadrage pour les autres sources et de calculer des loyers imputés pour le compte du logement. Dans un souci de continuité dans le temps, le questionnaire de 2020 sera proche de celui de 2013.

### **Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

L'enquête est d'initiative nationale. Elle ne répond à aucune directive européenne. Elle est réalisée à la demande de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du ministère de la Cohésion des territoires qui en assure le financement pour l'édition de 2020 et qui participera désormais au financement des futures enquêtes de manière annuelle, répondant ainsi à la recommandation n°3 du rapport sur l'organisation du service statistique dans le domaine du logement de juin 2014 qui demandait d'envisager de sécuriser la réalisation de l'enquête logement.

Elle répond aux besoins d'information de la comptabilité nationale, de la communauté académique et des nombreux acteurs du secteur du logement : administrations publiques (DHUP, DG Trésor, ...), agences (Anah, Ademe, Ancols...) et acteurs privés (fédérations professionnelles, agences d'urbanisme, associations, ...). Elle alimente le débat public sur les questions du logement. La fondation Abbé Pierre l'utilise abondamment pour son rapport annuel sur le mal logement.

Des extensions régionales ou territorialisées ont été réalisées par le passé : en 2013 dans les Dom y compris Mayotte, l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, et dans l'ensemble des Zus. Pour cette édition, le budget alloué ne permettra pas de réaliser d'extension régionale, sauf en cas de financement intégral de l'extension et dans les limites des capacités des organismes privés pouvant réaliser la collecte.

## **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles**

Plusieurs sources fournissent de l'information sur les thématiques du logement :

- l'enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) fournit annuellement, au niveau national, quelques éléments sur le confort, le coût du logement et le surpeuplement (sur un échantillon plus petit que celui de l'enquête Logement) ;
- le recensement permet de décrire le parc et ses occupants à un niveau géographique fin. Il fournit des chiffres annuellement (mais ne collecte pas les revenus des ménages) ;
- le Fichier démographique de logements et d'individus (Fidéli), successeur de Filocom, qui agrège l'information contenue dans les fichiers fiscaux (taxe d'habitation, fichiers de propriétés bâties, etc.) comporte aussi des informations sur les logements et leurs occupants, et comme le recensement à un pas annuel et à un niveau géographique fin (avec certains biais liés aux sources fiscales comme par exemple la sur-estimation de la vacance) ;
- le répertoire du parc locatif social (RPLS) décrit exhaustivement les logements du parc social (mais non leurs occupants) ;
- les transactions notariales permettent de connaître les prix au niveau local et les fichiers de la Cnaf comportent des données financières sur les allocataires.

Face à ces sources alternatives, la particularité de l'enquête Logement est d'articuler la description détaillée des conditions de logement avec celle des ménages qui les occupent et de constituer à périodicité régulière un tableau complet et cohérent des situations de logement. Sa taille d'échantillon est en général suffisante pour permettre une description précise des multiples sous-populations intéressant les acteurs du secteur (propriétaires, locataires, accédants récents, ménages mal-logés, etc.).

L'enquête Logement occupe ainsi une position centrale dans le dispositif d'observation statistique du logement. Les avis des utilisateurs recueillis par les deux inspections dans le cadre du rapport sur les statistiques du logement puis par le Sdes s'accordent sur la qualité statistique de la source (représentativité de son échantillon et précision des mesures réalisées) et lui reconnaissent un statut de source de référence pour de nombreuses statistiques (structure du parc, taux d'effort, loyers imputés, ...). L'importance pour les utilisateurs de l'enquête se manifeste d'ailleurs concrètement : c'est l'enquête ménages de l'Insee qui a bénéficié, dans ses dernières éditions notamment, des plus importants financements par les partenaires (2,2 M€ pour l'ENL 2013, dont 0,8 M€ pour financer des extensions régionales en Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et DOM).

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a enfin régulièrement souligné, notamment depuis les rapports Vorms sur les statistiques du logement (2010) et Join-Lambert sur le mal-logement (2011), le rôle structurant de l'enquête dans le dispositif d'information sur ce thème.

### **Insertion dans un système d'information**

L'échantillon étant tiré dans Fideli, l'enquête pourra être allégée de la partie ressources.

L'enquête suivante de 2022 / 2023 devrait être multimodale. Cette enquête de 2020 en face à face devrait donner une référence relativement proche dans le temps et permettre de mieux contrôler les effets de mode de collecte pour la future enquête. Suivant l'enquête de 2013, elle apportera des données fraîches aux utilisateurs, notamment la DHUP pour le pilotage des politiques publiques en la matière.

### **Unité(s) statistique(s)**

Unité statistique sondée : le logement

Unité statistique interrogée : le ménage, rassemblant l'ensemble des personnes résidant dans un logement qui est leur résidence principale. Les individus pourront être personnellement sollicités, s'ils sont hébergés faute de pouvoir disposer d'un logement personnel ou s'ils ont connu des épisodes sans domicile dans leur vie antérieure.

## **Champ de l'enquête**

Le champ de l'enquête est constitué des logements ordinaires occupés à titre de résidences principales.

## **Champ géographique de l'enquête**

A priori l'enquête couvre la France métropolitaine.

## **Bases de sondage, échantillonnage**

L'échantillon devrait porter sur un minimum de 17 000 ménages répondants en métropole, ce qui constitue un échantillon plus faible que celui des enquêtes précédentes (27 000 en 2013), mais qui reste important. Toutefois pour répondre à de besoins spécifiques et parce que l'analyse des situations marginales de logement rend nécessaire de retenir dans l'échantillon certaines catégories numériquement faibles, la réduction de l'échantillon pourrait être en partie compensée en sur-représentant des catégories de ménages. Par exemple, les plus modestes, les locataires, les accédants récents. Ce travail d'optimisation de l'échantillon sera facilité par l'utilisation de Fidéli en tant que base de sondage. Un groupe de travail associant l'Insee et le Sdes sera mis en place dès juin 2018 pour optimiser les sur-représentations en fonction des besoins et des informations disponibles dans la base de sondage.

## **Mode de collecte**

La collecte sera réalisée sous ordinateur (Capi) par des enquêteurs du prestataire lors d'un entretien en face à face. L'Insee livrera au Sdes un échantillon issu de Fidéli 2018 ne contenant que des noms et adresses. Cet échantillon sera adressé au prestataire. En fin de collecte le fichier résultat remis par le prestataire au Sdes sera enrichi des variables disponibles dans la base de sondage (Fidéli 2018 contenant les revenus 2017). Il sera également apparié avec le fichier Filosofi contenant les revenus et les prestations sociales, ce qui garantira une meilleure qualité de relevé des ressources de ménages, indispensable pour le calcul des taux d'effort.

## **Date et périodicité de la collecte**

La collecte devrait démarrer en septembre 2019 et prendre fin en juillet 2020.

## **Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête**

Le ménage résidant dans un logement faisant partie de l'échantillon sera informé par une lettre-avis.

La durée d'enquête prévue est de 60 minutes en moyenne.

**Instances de concertation (comitologie) :** comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Le comité de pilotage sera chargé de superviser les travaux de l'équipe projet en suivant les différentes étapes de réalisation de l'enquête. Il a été mis en place en mai 2018 et comprend des représentants du Sdes, de la DHUP, de la SDAG du CGDD et de la division logement de l'Insee.

Un comité d'utilisateurs se réunira de juin 2018 à décembre 2018 pour travailler sur le questionnaire. Il comprendra des représentants du Sdes, de l'Insee, des organismes utilisateurs de l'enquête et traditionnellement partenaires ainsi que des chercheurs. Il aura comme objectif de veiller à la continuité du questionnement avec l'enquête de 2013, mais également d'anticiper les éventuels changements imposés par l'utilisation du multimode dans la future enquête.

Un groupe de travail qui réunira des membres du Sdes et de l'unité des méthodes statistiques de l'Insee étudiera au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 le plan de sondage.

En aval de la collecte un groupe d'exploitation sera constitué (septembre 2020) afin de valider les redressements.

## **Exploitation et diffusion des résultats**

La mise à disposition des données de collecte s'effectuera en deux phases :

- Mise à disposition de bases anonymisées provisoires aux membres du groupe d'exploitation pour validation.
- Mise à disposition de bases définitives anonymisées au réseau Quételet et au CASD environ 12 mois après la fin de la collecte.

S'agissant du Sdes, un quatre pages sera publié au deuxième semestre 2021. Parallèlement, nous coordonnerons un ouvrage regroupant plusieurs articles notamment de contributeurs extérieurs.

## **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Les moyens en interne seront trouvés à la sous-direction des statistiques logement-construction du Sdes. L'enquête sera pilotée par le groupe de projet dédié au sein de la sous-direction, constitué de :

- l'adjoint du sous-directeur de niveau A chargé des investissements statistiques, à temps plein,
- deux chargés d'études de niveau A du bureau SLC3, à mi-temps chacun.

Ce groupe aura en charge la préparation de la collecte (échantillon, questionnaire), du suivi des travaux du prestataire, puis en aval de la collecte des redressements et de l'analyse et la publication des premiers résultats.

Les coûts externes de collecte sont évalués à 3 millions d'euros.

## Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2)

### Intitulé de l'enquête

Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants 2 (Elipa 2)

### Service producteur

Le Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED) de la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur.

### Service réalisant la collecte

La réalisation de la collecte sera effectuée par un prestataire externe choisi selon la procédure officielle des marchés publics.

### Historique de l'enquête

L'enquête Elipa réalisée en 2010, 2011 et 2013 a été la première opération scientifique permettant un suivi de cohorte en trois vagues de migrants auxquels vient d'être délivré un premier titre de séjour et ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).

Elle reprenait les principes et les grands thèmes de l'enquête PPM « Parcours et profils des migrants » conduite par la Drees en deux vagues, 2006 et 2007.

L'enquête Elipa 2, sur le modèle de la première édition de l'enquête, opère un recentrage du dispositif sur les détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'au moins un an, qu'ils aient signé ou non un contrat d'intégration républicaine (CIR, ex-CAI).

Comme pour la première édition, les étudiants, qui n'appartiennent pas à la migration permanente, sont exclus du champ : un sur deux repart dans les deux années suivant leur arrivée. En comparaison de la première édition de l'enquête Elipa, le champ de cette nouvelle enquête sera ainsi largement renouvelé.

La collecte d'Elipa 2 se déroulera également en trois vagues : 2019, 2020 et 2022. Malgré un champ plus large, la cohorte d'Elipa 2 sera comparable à la cohorte d'Elipa 1, les titres de séjour concernés par les dispositifs d'accueil des nouveaux migrants (CAI et CIR) seront repérables.

### Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

#### Taux d'attrition

L'analyse des taux d'attrition de la première édition de l'enquête Elipa 1 a fait l'objet de plusieurs travaux du DSED présentés dans des colloques méthodologiques (JMS, SFdS). L'objectif était de conserver au moins 75% de répondants entre deux vagues. De fait ont été conservés 78 % des enquêtés pour entre la vague 1 et la vague 2 et 75 % entre la vague 2 et la vague 3.

Les taux d'attrition sont donc plutôt satisfaisants sur une population qui est particulièrement difficile à joindre. Les nouveaux migrants forment en effet une population très mobile. L'enquête Elipa 1 montre que 26 % d'entre eux ont déménagé entre 2010 et 2011, 34 % entre 2011 et 2013. En l'espace de trois ans, 51 % des nouveaux migrants ont donc déménagé au moins une fois. À titre de comparaison, la mobilité résidentielle annuelle dans la population générale touche environ une personne sur dix. En outre, Elipa 1 est une enquête non-obligatoire ce qui tend à diminuer le taux de réponse.

## Questionnaire

De manière générale, pour l'enquête Elipa 1 les enquêteurs ont repéré très peu de problèmes dans le questionnement. Les enquêteurs de la vague 2 ont souligné que le dépliant des principaux résultats de la vague 1 reçu par les enquêtés (et traduit dans la langue d'enquête) avec la lettre-avis avait été bénéfique. Certaines personnes enquêtées avaient évoqué de leur propre initiative ce document aux enquêteurs dans des termes positifs.

## Travaux scientifiques

La première édition de l'enquête Elipa a également fait l'objet de nombreuses publications, sur des thèmes et des supports variés, dont des travaux présentés dans des colloques méthodologiques tels que les Journées de Méthodologie Statistique (JMS) de l'Insee, Colloque Francophone sur les Sondages de la Société Française de Statistique (SFdS).

## Bibliographie sélective :

- DUMONT, Jean-Christophe, **Le recrutement des travailleurs immigrés : France 2017**, 2017, édition de l'OCDE, Paris
- DOMERGUE, Florent, JOURDAN, Virginie. **Les déterminants du statut d'occupation des logements et de la mobilité résidentielle des ménages immigrés**. In *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Paris : Insee, 2017, p.75-89 (Insee Références).
- JOURDAN Virginie, LE QUENTREC-CREVEN Gérane, MAINGUENE, Alice. **Mesurer les compétences à l'écrit et à l'oral des nouveaux migrants**. *Économie et Statistique*, 2016, n°490, p.85-111.
- BOUVIER, Gérard, DOMERGUE, Florent, JOURDAN, Virginie. **La sortie de champ de l'enquête Elipa : la mesurer, la « corriger » ?** Journées de Méthodologie Statistique (JMS), Insee, 2015.
- JOURDAN, Virginie. **Les premières années de vie en France des réfugiés**. *Infos migrations*, 2015, n°80-81.
- BOUVIER, Gérard, JOURDAN, Virginie. **Limitation de l'attrition, contrôle de la non-réponse endogène**. 8e Colloque francophone sur les sondages, SFdS, 2014.
- JOURDAN, Virginie. **Elipa 2013 : les premiers résultats**. *Infos migrations*, 2014, n°72-73.
- LE QUENTREC-CREVEN, Gérane. **De la formation linguistique à l'intégration des bénéficiaires d'un premier titre de séjour en France ?** XVII<sup>e</sup> Colloque international de l'Aidelf, 2012.
- DOMERGUE, Florent, JOURDAN, Virginie. **L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009**. In *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Paris : Insee, 2012, p.29-42 (Insee Références).
- DOMERGUE, Florent, JOURDAN, Virginie. **Le contrôle de l'attrition entre les deux premières vagues d'Elipa 2010-2011**. Journées de Méthodologie Statistique (JMS), Insee, 2012.
- REGNARD, Corinne, DOMERGUE Florent. **Les nouveaux migrants en 2009**. *Infos migrations*, 2011, n°19.

Par ailleurs, les fichiers de production et de recherche des trois vagues de l'enquête Elipa 1 ont été mis à la disposition de la communauté des chercheurs via le centre Quetelet.

Un appel à projet de recherches a été lancé par le DSED en 2015 afin notamment d'inciter à l'utilisation des données d'Elipa 1. Plusieurs travaux importants en sont issus explorant les thématiques :

- du parcours des familles migrantes en France, mené par Tatiana Emerenko à l'institut national des études démographiques (INED)
- de l'évaluation de l'intégration des réfugiés sur le territoire français et de l'efficacité des politiques à destination des réfugiés sur leur intégration économique et leur bien-être, mené par Hillel Rappoport à l'école d'économie de Paris (EEP)
- des politiques migratoires et d'accueil, de capital humain et de performances économiques, mené par Xavier Chojnicki à l'école Lille Economie Management (LEM)

## **Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés**

L'enquête vise à appréhender le parcours des nouveaux migrants de la migration permanente au plus près de l'obtention de leur premier titre de séjour d'au moins un an. Les thèmes abordés dans cette deuxième édition sont identiques à ceux de la première édition, à savoir :



- la connaissance du parcours migratoire : situation avant et après l'arrivée en France, motif de la migration, projet migratoire ;
- la connaissance du parcours d'intégration dans des domaines variés : acquisition de la langue française, intégration sur le marché du travail, accès au logement, vie sociale ;
- la connaissance du parcours administratif et de ses difficultés ;
- l'évaluation et la satisfaction du dispositif d'accompagnement des nouveaux migrants : le Contrat d'intégration républicaine (CIR), entré en vigueur le 1er juillet 2016, se substitue au CAI qui faisait l'objet de la première édition.

**Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats** (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

Le contexte migratoire qui prévaut en Europe depuis 2015 accroît les besoins d'information statistique sur les nouveaux arrivants et sur les dispositifs d'accompagnement.

Cette enquête nationale permet d'alimenter le débat public sur l'intégration des nouveaux arrivants grâce au suivi des personnes détentrices d'un premier titre de séjour, notamment les réfugiés. Elle est sans lien avec un règlement européen.

Cette enquête intéresse tout particulièrement la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants. Elle permettra notamment d'améliorer le dispositif d'accompagnement que constitue le contrat d'intégration républicaine (CIR). Les résultats seront également de nature à alimenter les travaux du Délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR).

Elle constitue une action du programme 2018 pour la mise en œuvre du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI) de la Commission européenne.

Par ailleurs, l'OCDE dans son rapport sur « Le recrutement des travailleurs immigrés : France 2017 » recommande la reconduction de l'enquête Elipa.

Enfin, tout comme cela a été le cas pour la première édition d'Elipa, les données seront mises à la disposition de la recherche.

### **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

D'autres enquêtes comme l'enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2) dont la collecte est prévue en 2019-2020 et le module ad hoc de l'enquête Emploi 2014 interrogent l'ensemble des immigrés. Cependant, l'enquête Elipa est la seule à se focaliser sur les nouveaux migrants, elle renseigne sur les premières années de vie en France suite à l'obtention du premier titre de séjour. Par ailleurs, elle est aussi la seule enquête longitudinale permettant de suivre les parcours d'intégration des nouveaux migrants et à les approcher par le motif administratif d'admission au séjour. Enfin, TeO2 et le module ad hoc de l'enquête Emploi ne s'intéressent pas au dispositif d'accompagnement des migrants (CIR).

### **Insertion dans un système d'information**

Il s'agit d'une enquête unique réalisée en trois interrogations.

Il n'est pas envisagé de réaliser des post-enquêtes.

L'avis d'opportunité est demandé pour les trois interrogations de l'enquête Elipa 2 (2019, 2020 et 2022).

L'enquête a vocation à être renouvelée suivant une périodicité restant à définir.

## **Unité(s) statistique(s)**

L'unité statistique est l'individu.

## **Champ de l'enquête**

Individus détenteurs d'un premier titre de séjour d'au moins un an délivré en 2018 et valide au 1<sup>er</sup> février 2019, hors motifs étudiant et migration saisonnière ou temporaire.

## **Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique de l'enquête est la France métropolitaine.

## **Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)**

La base de sondage diffère de la première édition de l'enquête, cette dernière portait uniquement sur les signataires du CAI.

Il s'agira ici du fichier AGDREF (signifiant Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France) qui est le fichier des titres de séjour délivrés en France. Tous les étrangers titulaires d'une carte de séjour y sont enregistrés, le caractère de primo-délivrance (premier titre de séjour) ainsi que la date de délivrance y sont renseignés. On dénombre un peu près de 155 000 primo-arrivants en 2016 dans cette base (hors étudiants).

Le tirage sera fait au sein du service statistique du ministère (DSED) et la base des personnes à enquêter sera transmise au prestataire.

La taille de l'échantillon envisagé est de 12.000 personnes pour 6.000 répondants attendus.

## **Mode de collecte**

Les entretiens se dérouleront en face à face. Ils seront menés par des enquêteurs interprètes, sous CAPI. 10 langues seront proposées (le Français + 9 langues étrangères). Ce mode de collecte s'est révélé tout à fait adapté à cette population lors de l'enquête PPM et de la première édition de l'enquête.

## **Date et périodicité de la collecte**

La première interrogation se déroulera au deuxième trimestre 2019 et la deuxième un an plus tard, au deuxième trimestre 2020. La troisième et dernière interrogation est prévue au deuxième trimestre 2022.

## **Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

La durée de l'entretien restera dans les limites habituelles de l'enquête en face à face, entre 45 et 60 minutes maximum.

Il n'est pas prévu de questions sur les opinions religieuses, les origines raciales ou ethniques, ou la vie sexuelle.

L'état de santé sera abordé au travers de deux questionnaires très réduits (3 questions pour la santé physique et 2 questions pour la santé mentale).

## **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi**

Deux instances de concertation ont été mises en place :

- **Comité de pilotage** : Composé des principales directions intéressées par l'enquête au sein de la DGEF (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, Direction de l'immigration, Direction de l'asile, Service du pilotage et des systèmes d'information) et du

DSED, service statistique ministériel, il se réunira autant de fois que nécessaire, plusieurs fois par an, pour suivre l'avancement des différentes phases de l'enquête et résoudre les éventuels blocages. Il est présidé par le chef du DSED.

- **Comité scientifique** : Composé de chercheurs travaillant sur la thématique de la migration (Ined, Ecole d'économie de Paris, Paris Dauphine Lille Economie Management -LEM-) et d'organismes d'études ayant exploité l'enquête (Insee, Dares, OCDE) il se réunira au cours de l'année précédant les vagues d'enquête. A terme, il sera chargé de l'exploitation de l'enquête. Il est présidé par le chef du DSED.

### Exploitation et diffusion des résultats

A l'instar d'Elipa1, les enquêtés seront informés lors des vagues successives, des principaux résultats des vagues précédentes.

Le programme prévisionnel de publication est le suivant :

Type de diffusion envisagée selon la codification	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
Chiffres clés, principaux résultats	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	France métropolitaine	<i>Infos migrations</i> (vague 1)
Chiffres clés, principaux résultats	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	France métropolitaine	<i>Infos migrations</i> (vagues 1 et 2)
Chiffres clés, principaux résultats	1 <sup>er</sup> trimestre 2023	France métropolitaine	<i>Infos migrations</i> (vagues 1, 2, 3)
Synthèses, analyses, publications de références	2020-2025	France métropolitaine	Articles dans des revues scientifiques, selon les opportunités
Valorisation, communication	2018-2025	France métropolitaine	Séminaires et conférences nationales et internationales selon les opportunités

### Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Cette opération sera pilotée par la Division des enquêtes et des études statistiques (DEES) du Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur.

L'enquête est financée à 75 % par le Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI) de l'Union européenne et 25 % par le ministère de l'Intérieur.

Le budget prévisionnel est d'un peu plus 3 millions d'euros pour les trois vagues d'interrogation.

## **Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) – Module secondaire portant sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux**

### **Intitulé de l'enquête**

Module secondaire de l'enquête SRCV 2019 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux

### **Service producteur**

Tout comme le dispositif SRCV (partie française du système communautaire EU-SILC) dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2019 est organisé par la division Revenus et patrimoine des ménages en collaboration avec la division Conditions de vie, du département des Ressources et des conditions de vie des ménages, au sein de la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle « Enquêtes nationales auprès des ménages » de la Direction régionale du Grand Est.

### **Service réalisant la collecte**

La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

### **Historique de l'enquête**

Le système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) a pris la suite du Panel européen qui a duré huit années et dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Il a été mis en place en 2004 en France.

### **Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

Le thème de la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux a déjà fait l'objet d'un module secondaire en 2011, qui a été valorisé dans un Insee première<sup>1</sup>.

Pour chaque module secondaire, Eurostat réalise une évaluation de leur mise en œuvre et propose certaines ventilations de base de leurs résultats<sup>2</sup>.

### **Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés**

L'objectif du module secondaire sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux est de mieux connaître les facteurs de transmission des inégalités, qui est un thème majeur de l'enquête EU-SILC.

A partir de 2020, l'enquête EU-SILC va être refondue, et le module secondaire sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux sera intégré à l'enquête tous les 6 ans. Son passage en 2019 sera un test grandeur nature en vue de la finalisation du questionnaire post-refonte.

<sup>1</sup> Pénicaud E., Renaud T., Rioux L., « La situation financière se transmet partiellement de génération en génération », Insee première N°1636, Février 2017.

<sup>2</sup> Consultable sur le site d'Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/ad-hoc-modules>.

Les thèmes couverts sont :

- l'origine sociale des parents (niveau de diplôme, code ISCO, statut d'activité)
- la composition familiale de la personne lorsqu'elle avait 14 ans (présence de ses parents dans le foyer, type de ménage dans lequel l'enfant vivait, nombre d'adultes, d'enfants et d'actifs vivants dans le ménage)
- les conditions de vie et la situation financière du ménage lorsque la personne avait 14 ans (pouvoir manger de la viande, du poisson (ou un équivalent végétarien) tous les jours, disposer des livres et du matériel scolaire, partir en vacances une semaine par an).

**Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats** (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module 2017 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet du règlement (UE) n°2018/174 du 2 février 2018 de la Commission. Ces règlements détaillent de manière précise le protocole des enquêtes (questionnaire, modalités d'interrogation, etc.).

La Commission européenne est le premier utilisateur des résultats, qui pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions relatives aux conditions de vie, et en particulier la pauvreté et l'exclusion sociale.

**Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Le questionnaire associé au module secondaire permettra d'obtenir des informations dans le domaine de la transmission des inégalités. Ce thème est en lien direct avec le sujet central de l'enquête SRCV-SILC : les inégalités et les conditions de vie. Il permettra d'étudier en quoi la situation sociale pendant l'adolescence est un facteur d'inégalité à l'âge adulte.

### **Insertion dans un système d'information**

Les Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système EU-SILC. Ces statistiques sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel : chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon dit "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2019, le module secondaire est intitulé « transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux ».

### **Unité(s) statistique(s)**

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2019 du dispositif SRCV.

### **Champ de l'enquête**

Le champ du module est celui du dispositif SRCV, à savoir celui des ménages ordinaires.

## **Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique du module est celui du dispositif SRCV, à savoir la France métropolitaine.

## **Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)**

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV.

Le champ est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine. L'échantillon annuel de SRCV 2019 est constitué d'environ 15 000 ménages, dont 4 600 ménages entrants. L'échantillon entrant augmente à partir de 2019 en prévision de la baisse de la durée de panel (de 9 ans à 4 ou 6 ans) dans le cadre de la refonte SRCV en 2020.

Depuis 2010, l'échantillon entrant est tiré dans Octopusse.

## **Mode de collecte**

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI. Le questionnaire du module est passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV.

## **Date et périodicité de la collecte**

La collecte débutera mi-avril et durera jusqu'à fin juin 2019.

## **Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête**

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

**Instances de concertation (comitologie) :** comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

La concertation européenne s'est organisée de la manière suivante. Dès décembre 2016, un premier working group a été organisée par Eurostat sur le sujet. L'Insee y a été représenté par la division Revenus et patrimoine des ménages. Les équipes EU-SILC des instituts nationaux de statistiques (INS) ont ensuite été consultées à plusieurs reprises. Le projet a ensuite été soumis aux directeurs de statistiques sociales des INS lors des réunions des DSS. Eurostat est resté maître en dernier ressort du règlement. Ce module secondaire a également fait l'objet au niveau européen d'un focus group avec la mise en place d'interviews dans 3 langues (Français, Anglais et Polonais) afin de traiter la formulation des questions, d'analyser leur qualité et d'anticiper les modalités de réponse.

Au niveau français, les divisions « conditions de vie » et « études sociales » seront consultées sur la formulation du questionnaire français.

## **Exploitation et diffusion des résultats**

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en septembre 2020 pour l'enquête transversale. Eurostat demande toutefois à recevoir une première version des fichiers, sans les variables de revenu, dès mars 2020.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2021 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2021.

Une nouvelle procédure est en cours de validation. Sous réserve qu'elle soit bien mise en place, les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront désormais mis à disposition après demande auprès du comité du secret puis autorisation des Archives de France. Les chercheurs (la liste des organismes de recherche étant pré-établie) accéderont au FPR via le centre Quételet. Les services statistiques ministériels, administrations, organismes à mission de service public, organismes internationaux et instituts nationaux de statistiques (dont la liste est également pré-établie) y accéderont via Insee Info Service.

Les fichiers contenant des données confidentielles sont accessibles via le Centre d'accès sécurisé distant (CASD) et nécessitent une autorisation du Comité du secret.

### **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV. Le coût additionnel de conception du module secondaire (conception, programmation), qui repose principalement sur l'équipe de conception de l'enquête au sein de la division Revenus et patrimoine des ménages, reste modéré. Le SiN de Lille est mobilisé pour la programmation sous CAPI, ainsi que pour la mise à disposition des résultats à l'aval. Une répétition générale sera effectuée par l'équipe de conception en collaboration avec deux DEM (il n'y aura pas de test). Le coût de la collecte réelle des informations correspond essentiellement à la rémunération des enquêteurs pour la passation du questionnaire (en moyenne la durée d'interrogation pour le module secondaire est de 10 minutes).